N° 1000. — 5e Année. CINQ CENTIMES Lundi 8 Mai 1893

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 63 TOURCOING, rue Varie, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
HORS des départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES ..... 0 fr. 75 —
FAITS DIVERS ..... 0 fr. 75 —
LOCALES ..... 1 fr. 50 —

Les annonces sont reçues à L'AVENIR, aux bureaux du Journal à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

TÉLÉPHONE

LA TAXE DES ÉTRANGERS

La question de la taxe à imposer aux étrangers résidant en France, que la Chambre a discutée hier, est très complexe.

Il est évident qu'il y a quelque chose qui révolte nos sentiments d'égalité et de justice, à voir des étrangers installés parmi nous, jouissant de tous nos droits et de toutes nos prérogatives — à l'exception des droits politiques — bénéficiant de notre plus large protection, et qui ne sont astreints ni à nos charges militaires, ni à nos charges fiscales directes.

Dans les ateliers, dans les maisons de commerce, dans les administrations privées de toutes sortes, les Français se trouvent à chaque instant dans un état d'infériorité vis-à-vis des étrangers.

Non seulement les ouvriers étrangers — les Belges principalement dans le Nord et le Pas-de-Calais — viennent les concurrencer sur leur territoire et offrir la main-d'œuvre à bas prix, mais encore les jeunes gens de dix-huit à vingt ans trouvent difficilement à s'employer ; on préfère prendre des Belges qui n'ont point de service militaire à accomplir, que dangager des Français qui devront au bout d'un an ou deux ans abandonner le travail pour l'armée.

Ou encore, lorsque nos compatriotes ont pu conserver un emploi jusqu'à l'époque de leur conscription, ils trouvent souvent, à leur retour, la place occupée par un étranger qui n'a pas fait ses, comme eux, à payer sa dette à la patrie.

Cette situation, d'une injustice criante, est très préjudiciable à nos concitoyens, et l'on comprend de reste le sentiment qui a inspiré les autres des diverses propositions de taxes soumises à la Chambre.

D'autant que l'a nombre des étrangers résidant en France augmente constamment et dans une proportion considérable, et que de 600,000 qu'il était en 1866, il s'est élevé à 1.100,000 en 1891, sans compter les voyageurs et les nomades qui échappent à tout recensement.

D'après M. Turrel, rapporteur de la commission, les Belges, qui, en 1851 n'étaient que 120,000, étaient 480,000 en 1886; les Italiens qui, en 1851, n'étaient qu'au nombre de 60,000, étaient 280,000 en 1886. De même, les Allemands ont passé, dans la même période, du chiffre de 60,000 à celui de 100,000 ; les Espagnols, de 20,000 à 80,000 ; les Suisses, de 30,000 à 50,000 ; les Anglais, de 20,000 à 40,000.

Que vient-on donc nous parler de représailles qui pourraient être exercées par les autres pays à l'égard de nos nationaux fixés chez eux ?

Les craintes que l'on veut nous inspirer à ce sujet ne sont pas sérieuses, car il y a juste 18,000 Français en Belgique ; 17,000 en Espagne ; 18,000 en Angleterre ; 2,900 en Autriche ; et moins de 2,000 en Allemagne.

Sur ce terrain, si les hostilités s'engageaient, nous aurions la partie trop belle.

Non, si la Chambre a reculé devant l'application de la taxe de séjour et de la taxe militaire, si elle s'est bornée à proposer de modifier la loi et le décret de [illegible] astreint les étrangers résidant [illegible] 888, qui faire une déclaration [illegible] et en France à [illegible] ment d'un droit [illegible] contralisant le paiement [illegible] à celui des actes de l'état civil, c'est à d'autres considérations qu'elle a obéi.

Elle a tenu compte, évidemment, des objections d'ordre diplomatique présentées par M. le ministre des affaires étrangères.

Celui-ci nous a révélé, on le sait, que des conventions existaient entre la France et la Suède-Norvège, d'une part, et entre la France et la République sud-américaine (?) d'autre part, qui assuraient aux nationaux des deux pays un traitement égal. Et il ajoutait, ce qui a causé quelque étonnement, que cette clause était applicable, par réciprocité, à tous les pays auxquels nous a consacrés le traitement de la nation la plus favorisée, notamment à l'Angleterre, à la Belgique, l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne.

Mais la Chambre a hésité surtout à prendre une mesure qui répugne, il faut bien le dire, à notre caractère national, à nos traditions de généreuse hospitalité, et aux principes mêmes de la Révolution française.

« Tout homme a deux pays, a dit un jour un homme d'Etat étranger : le sien et la France. »

Et le nombre toujours croissant des étrangers qui viennent se fixer dans notre pays, vient bien démontrer que, ce n'était pas là seulement une vaine parole.

La terre de France est un sol libre où des citoyens de toutes les nations du monde se donnent rendez-vous, parce qu'ils sont assurés d'y trouver bon accueil et d'y vivre à l'abri de lois démocratiques et libérales.

Pouvons-nous renoncer à cette glorieuse tradition ?

Un député, M. Jourde, après avoir demandé qu'il fût interdit à l'Etat, aux départements et aux communes d'employer des ouvriers étrangers, a proposé qu'une sanction légale empêchât les patrons de faire travailler les étrangers à des prix inférieurs à ceux payés habituellement aux ouvriers nationaux.

La Chambre n'a pas cru devoir suivre le député de Bordeaux sur ce terrain, et M. Camille Dreyfus a indiqué les inconvénients graves et les conséquences de cette ingérence de l'Etat dans la réglementation des salaires.

Mais ce que la Chambre n'a pu faire, les syndicats ouvriers peuvent le tenter. C'est à eux qu'il appartient de poursuivre l'unification des salaires pour les étrangers et pour les nationaux.

Le jour où tous les ouvriers, sans distinction de nationalité, seront payés aux même prix, la question de résidence des étrangers en France aura beaucoup perdu de son acuité, et il ne sera plus très difficile de la résoudre.

Georges ROBERT

Un discours de M. Méline

Paris 6 mai. — M. Méline a pris hier la présidence de l'Association de l'Industrie française qui a adressé désormais pour titre : Association de l'Industrie et de l'Agriculture française.

Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, M. Méline a démontré la nécessité de travailler à assurer la victoire remportée sur le terrain économique et dont les adversaires du nouveau régime tentent de dénaturer les effets près du corps électoral.

« Les gens parisiens étant presque tout entiers aux mains de nos adversaires, » M. Méline a fait appel à l'association d'exercer un rôle prépondérant sur le monde agricole et industriel non-seulement pour éclairer l'opinion politique et économique, mais encore pour défendre les intérêts des producteurs français.

M. Méline a tracé ensuite le programme du travail qui, aujourd'hui, a l'Association :

« Il est, dit-il, grave ces tarifs, on signale des progrès d'activité à sur le Nord, l'Est et la Normandie, le travail reste parfait.

« Mais il est nécessaire de se rendre compte de l'origine, que doit principalement se consacrer l'Association française.

« L'association peut encore améliorer la situation de notre marché intérieur en se faisant la guide de notre industrie, elle deviendrait le guide de ceux qui dans toutes difficultés qu'elles trouvent.

Parlant ensuite du rôle que l'Association peut jouer au point de vue de la décentralisation, M. Méline répète que, quant à lui, il entend protéger notre marché intérieur, il n'entend nullement se fermer à nos concurrents. « Nous ne demandons, ajoute-t-il, qu'une chose, l'égalité dans la lutte ; nous avons conscience que les tarifs que nous avons faits n'ont rien d'excessif ».

En terminant, il insiste sur les moyens pratiques de favoriser notre exportation.

Il constate d'abord l'insuffisance de notre organisation commerciale à l'étranger et la nécessité pour nos principales industries de se syndiquer pour fonder à l'étranger des agences et des comptoirs français.

Il attirait avec raison que qu'ils prétendent à nos industriel un appui plus efficace que par le passé.

Il énumère ensuite l'union qu'on doit moyens les plus sérieux de favoriser nos exportations et de demander l'application sincère de notre régime économique à nos colonies pour assurer à nos produits le meilleur des débouchés.

Le Carnet d'un Citadin

L'Eclairage électrique à Lille

La question de l'éclairage électrique à Lille qui a provoqué et souvent déjà, de vives polémiques, va prochainement entrer dans la phase des réalisations.

La nouvelle société d'électricité, la *Société Lilloise d'éclairage électrique*, montée avec le concours moral et pécuniaire de la Compagnie du gaz, est depuis hier définitivement constituée.

Elle va s'occuper immédiatement d'acheter un terrain pour y installer son usine d'électricité.

Nous nous occuperons dans un prochain article des détails relatifs à l'installation du nouveau matériel.

En attendant, occupons-nous aujourd'hui de la situation nouvelle que crée la fondation de la Société d'éclairage électrique.

On sait que par suite de un traité avec la Compagnie du gaz, la ville de Lille a le droit de réclamer à cette compagnie d'éclairer à l'électricité, les voies publiques qui seront désignées par le Conseil municipal.

La ville a usé de ce droit jusqu'à présent, et impose cette obligation à la compagnie du gaz par suite de considérations pécuniaires dont on peut aisément apprécier la valeur.

A l'heure actuelle, le gaz ne coûte rien à la ville, en réalité. Lille paye à la Compagnie 75 centime par bec et par heure. D'autre part, la ville reçoit de son côté une prime de 100 centimes par mètre cube de gaz consommé.

Cette allocation payée par la compagnie au profit de la ville, atteint environ 130.000 francs par an.

Il en résulte que les dépenses sont équilibrées par les recettes, la consommation des becs d'éclairage étant remboursée par le prélèvement fait sur la production du gaz.

Il en ira tout différemment quand la ville sera éclairée à l'électricité.

Par suite des conventions stipulées antérieurement, la compagnie du gaz doit installer l'éclairage électrique à première réquisition, mais aux conditions suivantes :

1° La ville de Lille devra payer un intérêt de 5 0/0 sur le capital déboursé pour l'installation du nouveau système d'éclairage.

2° Elle devra rembourser à la compagnie tous les frais résultant de l'exploitation.

Aucun bénéfice en dehors de l'intérêt du son capital, ne peut aller à la compagnie, mais jusqu'à ce que les parties provenant de l'exploitation soient couvertes par les recettes de l'éclairage électrique pour la ville de Lille doit en supporter la différence.

Des chiffres précis sont, pour l'instant, difficiles à établir, mais on estime que l'installation de l'éclairage électrique sur une partie de la voie publique, occasionnera à la ville une dépense supplémentaire de vingt mille francs environ.

Il n'est pas et il ne saurait pas être question pour l'instant, d'éclairer toutes les rues de Lille à l'électricité.

Et le Conseil municipal est de l'avis que la dépense qu'il comporte, nous aurons cet hiver le nouvel éclairage dans les endroits suivants :

Place de la Gare, rue Faidherbe, Grand'Place, rue Nationale et Place de la République.

Ce ne sera là qu'un commencement, mais il est difficile de s'engager actuellement plus avant, dans la voie des dépenses.

La nouvelle compagnie espère trouver un grand nombre d'abonnés parmi la population aussitôt les rues éclairées, ce qui est de nature à encourager les capitaux de dégager. Elle pense ainsi pouvoir éclairer dans un délai très rapproché, les rues Grande-Chausée, Esquermoise, la place du Théâtre et une fraction importante de la rue de Paris.

Il va sans dire que l'éclairage de la majorité des rues ci-dessus est subordonné aux recettes que produira l'abonnement privé.

* *

Il est également question d'éclairer électriquement le Grand-Théâtre en même temps que se feront les premières installations c'est-à-dire à l'ouverture de la saison d'hiver.

Cette nouvelle dépense s'élèvera à vingt mille francs environ. Par suite, le Conseil municipal aura prochainement à en prononcer sur une dépense supplémentaire de quarante mille francs environ.

Cette dépense pourra toutefois être allégée dans une certaine proportion, car la compagnie d'éclairage électrique a l'intention de produire l'électricité à l'aide de machines à gaz d'une puissance de 120 à 150 chevaux.

Dans ce cas, la ville continuerait à percevoir, d'après les traités antérieurs, son droit de cent centimes par mètre cube de gaz consommé, ce qui diminuerait d'autant ses dépenses nouvelles.

* *

A propos de l'éclairage électrique du grand Théâtre, il avait été question pendant un moment, d'utiliser la chute d'eau du moulin St-Pierre comme force motrice.

Le projet avait, par suite, été étudié avec soin et on était arrivé à cette conclusion que la force ne pouvait être transportée à une distance aussi éloignée qu'à des cents mètres du moulin au Grand Théâtre.

Bien que cette considération n'ait plus le même poids, aujourd'hui que l'on a pu trouver un fait invoquer, il y a lieu de remarquer que la chute produit au maximum, une force de 50 chevaux ce qui est tout à fait insuffisant pour la mise en action des huit cents lampes nécessaires à l'éclairage complet du nouveau Théâtre municipal.

On a bien songé aussi à pourvoir à cet éclairage à l'aide d'accumulateurs, mais deux sortes d'objections se sont présentées :

1° Le danger de l'emploi des accumulateurs dans une salle de théâtre.

2° La perte d'électricité résultant de ce mode de distribution, car les accumulateurs ne donnent guère que 60 0/0 de rendement ; soit 40 0/0 de perte.

On peut dimin er ce dernier chiffre, mais dans une proportion très modique et qui n'apporterait pas une modification sensible au résultat indiqué.

Ce qui y a de plus pratique serait à tous les points de vue, d'éclairer la salle du Grand Théâtre par des prises faites sur les cables éclairant la voie publique.

* *

En résumé, l'éclairage électrique de quelques rues de Lille pourra se faire à très bref délai, maintenant que la nouvelle société va pouvoir procéder sans retard à l'installation de son usine.

La dépense qui résultera pour la ville de l'application de ce système d'éclairage ira sans cesse en diminuant au fur et à mesure que grossira le chiffre des abonnés.

Les deux ont, comme on sait, produiront deux sources de recettes : la première, par le versement direct qu'ils feront à la compagnie, chiffre qui viendra en déduction de celui qu'elle payait à la ville, et la seconde, résultant par la perception de la prime due à la ville pour la consommation supplémentaire du gaz employé à la fabrication de l'électricité.

Le Conseil municipal aura prochainement à se prononcer sur l'opinion à donner entre la ville et la compagnie nouvelle pour l'éclairage électrique des rues que nous avons indiquées au corps de cet article.

E. LAGRILLIÈRE-BANCKERT.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 6 mai. — Les ministres se sont réunis samedi matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le budget de 1894

Ils ne sont exclusivement occupés de la préparation du budget de 1894. Les crédits demandés s'élèvent à 3.455,700,000, tandis que les ressources normales et permanentes n'atteignent que 3.364,036,000. Il en résulte un déficit de 121,710,000 qui provient : pour 87 millions de l'augmentation des garanties d'intérêt des chemins de fer français et algériens et pour 25 millions de l'augmentation des dépenses des divers ministères.

L'augmentation des garanties d'intérêt concerne les exercices antérieurs jusqu'à concurrence de 75 millions, qui seront couverts par des ressources extraordinaires.

Le budget de 1894 comprendrait les garanties, concernant l'année 1893, jusqu'à concurrence de 80 millions environ.

Pour faire face au déficit de 55 millions, le ministère des finances aura recours à une opération d'un fication sur les caisses des chemins vicinaux, des écoles et des lycées : il en pourra résulter une économie de 20 millions.

M. Peytral a fait de nouveaux efforts pour obtenir de ses collègues des réductions importantes, à l'aide desquelles le budget s'équilibrerait. Le ministre de la guerre a consenti une réduction de 4 millions, et le ministre de la marine a fait procéder à un nouvel examen de ses chiffres primitifs ; les autres ministres feront connaître ce soir leurs propositions définitives.

Le ministre de la guerre doit diminuer ses dépenses de 14.000.000 fr. Celui de la marine de 2.000.000 environ.

Le gouvernement fera état du boni de l'Exposition qui est de 2 millions, et du boni résultant de la diminution du taux de l'intérêt de la caisse des dépôts et consignations qui est également de 2 millions, soit au total 20 millions qui, ajoutés aux 26 millions d'économies provenant de l'unification des caisses des lycées et collèges, produiront 46 millions. Il restera encore environ 30 millions à trouver.

CHAMBRE

Séance du 6 mai

AVANT LA SÉANCE

Le chemin de fer de Pont-à-Marcq à Pont-de-la-Deule

On a distribué samedi, à la Chambre, un projet ayant pour objet de déclarer d'utilité publique et de faire exécuter dans la département du Nord, d'un chemin de fer d'intérêt local à la voie normale de Pont-de-la-Deule à Pont-à-Marcq.

La vice-présidence

L'extrême gauche a désigné M. Lockroy comme candidat à la vice-présidence de la Chambre, en remplacement de M. Peytral, devenu ministre des finances.

Les bureaux de tabacs en adjudication

La commission nommée à la suite de l'adjudication des bureaux de tabacs récemment contestée, a nommé M. Letellier rapporteur, en remplacement de M. Fitamant, démissionnaire.

Le commissaire du gouvernement a déclaré que le rapport rédigé par M. Letellier n'est pas conforme à l'opinion des conditions d'exploitation des bureaux de tabacs.

A partir de la promulgation de la loi hier votée, les bureaux de tabacs seront exploités par des ouvrières ouvrières qui seront élues au scrutin de liste, et dont les noms seront publiés au Journal officiel.

Les bureaux de tabacs formeront un fonds de secours réparti entre les différents ministères par le Ministre des finances.

La somme attribuée à chaque ministère sur ce fonds de secours s'élèvera à celle qui aurait été accordée à titre de secours.

Les pensions annuelles qui seront accordées, prendront fin, à ceux qui en bénéficieraient les conditions légales, pour les ouvriers ne pourront être supérieures à 1500 francs. Ce le somme pourra être augmentée de 500 francs au maximum en faveur de chaque enfant mineur.

Un règlement d'administration publique déterminera les conditions d'application de la loi nouvelle relativement aux formes dans lesquelles aura lieu l'adjudication des bureaux de tabacs non annexés aux recettes par collége.

La commission a chargé M. Letellier de faire toutes démarches et toutes demandes d'éclaircissement pour obtenir des Chambres une discussion prochaine.

LA SÉANCE.

Présidence de M. Brisson, vice-président.

La séance est ouverte à 2 heures.

LES

Perquisitions des contributions indirectes

M. Achille Adam, le vieil adjudicataire du service des contributions indirectes d'Abbeville a ordonné une perquisition dans une de ses propriétés, à Saint-Quentin (Somme), parce qu'on lui connu m'avait dénoncé comme détenteur de tabac en fraude.

Les agents étaient accompagnés du lieutenant et du maréchal des logis de gendarmerie de Montreuil (Pas-de-Calais).

Avant M. Chabert, il a de dernier qui, perquisitionnait chez un député, on reçut cette réponse :

« Je me moque des députés ».

On a trouvé jusqu'à mille accidents.

Le lieutenant de gendarmerie s'est contenté de faire les cent pas devant la propriété.

Une enquête a été faite par la justice, mais en vain favorable.

J'ai le droit et le devoir de blâmer les agents pour leur conduite. (Très bien).

Je demande à M. le ministre des finances de blâmer ces faits, et à M. le ministre de la guerre de frapper les agents coupables. (Applaudissements.)

M. Levy. — Si on ne vous a pas passé à tabac, ne vous plaignez pas (Rires).

Réponse de M. Peytral

M. Peytral, ministre des finances. — Il est exact que le 14 avril les agents des contributions indirectes se sont rendus à Saint-Quentin, chez un banquier à Boulogne-sur-Mer, à la suite d'une dénonciation signalant l'existence d'une machine à fabriquer le tabac.

La Somme et le Pas-de-Calais sont frontières en contrebande.

M. Georges Graux. — Et en résumé ?

M. Peytral. — En juillet, dans une propriété de cette ville, M. Adam.

M. Adam. — Quoi-se que cela prouve ?

M. Peytral. — Votre honorabilité est hors de cause.

Chez M. Roger Fontaine, associé de M. Adam, banquier à Montreuil-sur-Mer, une perquisition fut faite ; on trouva 3.000 kilos de tabac de fraude ainsi que de chimes à hacher le tabac.

On saisit les machines, moins une qui disparut sans qu'on sût comment.

Par une erreur due à regrette professionnel, et pour laquelle je fais des excuses à M. Adam, on crut à la présence de cette machine dans la propriété de MM. Adam frères. On n'y a rien trouvé, mais peut-on blâmer les agents d'avoir fait leur devoir !

Et si cet aveu est contraire à mon devoir, je le jouise que tout tout tout ouvert et qu'il faut en forcer aucune serrure.

Depuis que M. Adam vendre bien nécessaire que l'administration diffère ses opérations en toute avec correction et loyauté.

M. Achille Adam. — Je proteste avec des regrets du gouvernement et je suis prêt à ce de parole acte ne se reproduisa plus.

L'incident est clos.

MODIFICATIONS DU CODE CIVIL

Questions de nationalité

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi modifiant l'article 8, paragraphe 3

Feuilleton de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing 19

VIVIANE

PREMIÈRE PARTIE

— Pourvu que je ne manque pas le train ! — Il n'a pas à tarder, il avait écrit, par le chemin de fer, qu'il ne prendrait pas le chemin de fer, mais bien le chemin de fer, sans doute, il n'avait pas manqué le train puisqu'il n'était pas revenu.

Léonnec n'en savait pas davantage.

Les trois premiers jours, on ne s'était guère inquiété de cette absence, dans le village, mais le dimanche matin, les vieilles dévotes sortirent se révéler leur ancienne hostilité contre le Roger Gardain, qui ressemblait si peu aux autres prêtres. Les abbés disaient, on dimanche, cela passait les bornes.

L'émotion n'était pas moins grande au château.

La marquise avait trouvé la Marie de cette dernière, la servante lui avait annoncé le départ du curé.

— Il est à la pêche, sûrement !

— Mais non, madame, dans quelques Léonnec a ramené son bateau de St-Malo !...

— Alors, il est dans les environs ; il aura pas qu'il Trevenec sans me prévenir ! A moins que...

Une pensée inquiétante se présentait à l'esprit de la marquise ; mais elle la repousse aussitôt :

— Non, non ! Il n'en est pas...

Et cependant, plus elle réfléchissait, plus elle se disait qu'il était bien coupable d'avoir... Elle n'a oit encore pas se défendre complètement de cette opinion qu'il était un prêtre comme un autre, un homme faible et doux, prêt à s'incliner devant le châtelain du pays, alors qu'il avait besoin de courage au pas pour le voir tel qu'il était, homme d'action, soldat retraité qui n'avait chaut à la robe noir que pour y trouver le repos.

Certes, il s'incliait devant le châtelain mais galamment, comme un homme du monde devant une grande dame.

Et elle se rappelait à quel point il avait été intrigué par Karadeuc, par la tombe abandonnée de Marie Lenoven, et elle finissait par se dire :

— Il est capable d'être allé à Cherbourg.

Le samedi, elle fut un peu désarçonnée par la nouvelle qu'il était parti pour Vannes.

Les trois premiers jours, on ne s'était guère inquiété de cette absence, dans le village, mais le dimanche matin, les vieilles dévotes sortirent se révéler leur ancienne hostilité contre le Roger Gardain, qui ressemblait si peu aux autres prêtres. Les abbés disaient, on dimanche, cela passait les bornes.

L'émotion n'était pas moins grande au château.

La marquise avait trouvé la Marie de cette dernière, la servante lui avait annoncé le départ du curé.

— Il est à la pêche, sûrement !

— Mais non, madame, dans quelques Léonnec a ramené son bateau de St-Malo !...

— Alors, il est dans les environs ; il aura pas qu'il Trevenec sans me prévenir ! A moins que...

Une pensée inquiétante se présentait à l'esprit de la marquise ; mais elle la repousse aussitôt :

— Non, non ! Il n'en est pas...

Et cependant, plus elle réfléchissait, plus elle se disait qu'il était bien coupable d'avoir... Elle n'a oit encore pas se défendre complètement de cette opinion qu'il était un prêtre comme un autre, un homme faible et doux, prêt à s'incliner devant le châtelain du pays, alors qu'il avait besoin de courage au pas pour le voir tel qu'il était, homme d'action, soldat retraité qui n'avait chaut à la robe noir que pour y trouver le repos.

Quelques mois ne discutèrent : évidemment ce bateau n'était pas à Saint-Malo, il était droit vers le cap Fréhel ; mais il pouvait à mi-chemin, obliquer vers saint-Brieuc ou Saint-Jacut.

— Ce n'pour chez nous, répéta Léonnec.

Il avait raison : à huit heures et demie, le bateau longeait la jetée et abordait au milieu des cris de joie.

C'était le curé Gardain qui arrivait ; mais il y avait avec lui un autre voyageur.

Et ce voyageur eut à peine touché terre que la joie toute simple, que chacun avait de revoir le vieux homme de Roger Gardain se changea en une profonde émot on.

Le marquise, qui suivait tout cela du haut de sa terrasse, put constater d'abord un mouvement de surprise ; les vieilles gens entourant déjà le voyageur, sans lui parler encore ; et elle devinait aisément leurs pensées.

— Est-ce possible ? Est-ce bien lui ?

Sa nièce la rejoignit au moment où les anciens de Trevenec, la première surprise passée, embrassaient le nouveau venu avec de longueuses démonstrations de joie.

Roger Gardain avait déjà disparu, courant dans la direction du village.

— Ma tante, je passe-t-il donc sur le pont ? demanda la baronne. Et vous-même, ma tante, qu'avez-vous ?

— Je ne comprends quelques instants sans répondre ; elle ne détournait même pas la tête. Et, toute tremblante, les yeux ardemment fixés sur le voyageur, qu'elle avait fini par reconnaître malgré la distance, elle se savait de se prononcer qu'elle était trompée par une ressemblance.

— Lui qui avait si solennellement juré de ne jamais revoir au pays, murmurait-elle.

La baronne devinait déjà :

— Serait ce le mari, ma tante ?

— Je l'ai cru !

— Celui qui, jadis...

— Oui !... Après ce temps passé, jamais je n'aurais cru qu'il oserait.

La baronne était signe de rage ; mais se faisant douce assaillit, elle entraînait la marquise :

— Venez, ma tante ; la présence de cet homme ici me fait présager des heures difficiles pour vous... peut-être du chagrin ?... Vous, nous allons avoir un dîner... Je ne veux pas qu'on trouble votre vieillesse !

Eh ! oui, c'était bien Karadeuc, qui avait enfin osé, Karadeuc, que la protection de Roger Gardain avait rendu sûr contre tous les maléfices, toutes les superstitions.

Cependant, il avait eu une dernière hésitation, la veille. Parti de Cherbourg par un bon vent, lui, Roger Gardain et son compagnon avaient pu arriver à Trevenec dans la nuit ; il n'en avait pas eu le courage, certains morts pouvant très bien prédire des fédérés pour quitter le cimetière et arrêter son bateau à l'entrée du chenal.

Il avait pas donné cette raison au recteur ; il avait seulement expliqué qu'il préférait rentrer chez lui en plein jour.

Et l'accueil qu'il recevait le récompensait de cette bonne idée.

Il marchait lentement, suivi de tous les anciens et des anciennes qui formaient deux ailes serrées autour de lui, et on l'accablait de questions.

— Sa femme ? Ses fils ? Ses petits enfants ? Et Cherbourg ?... Et le magasin de Mme Karadeuc ?...

Il ne savait à qui répondre, et son cœur éclatait.

Enfin, pourquoi était-il resté si longtemps sans venir ? Et pourquoi maintenant, se décidait-il tout d'un coup ?

Il ne donna aucune bonne raison ; une lubie qui lui avait mordu par la tête, pour se distraire du départ de son gars à Tonkin, et toucas on de ramener l'abbé Gardain à Trevenec.

Et il parlait de son gars, grand fort, la tête de plus que lui, et déjà quasiment officier.

— Sur quoi qu'il a embrassé !

Karadeuc fut un bon humoriste d'avoir que d'avait embrassé sur les joues du sergent.

Mais il cessa de parler, des qu'il vit la petite place au fond de laquelle se dressait l'église, la petite place où il avait bien souvent, en vieux homme à avait dansé, où il avait courtisé la future Mme Karadeuc. Et, par un phénomène qui lui semblait inexplicable, maintenant qu'il songeait à Mme Karadeuc, il ne la voyait plus ces bonnes vieilles toute tassées, bougonnant dans sa fruiterie, mais si gentille, si douce, sous sa coiffe brodée, avec un visage frais, souriant et ses yeux jadis lumineux...

Il eut un peu peur au moment où il pénétrait dans l'église ; mais le curé model l'autre et lui avait promis sa messe.

Ils avancèrent, les yeux au plafond, cherchant tous les pierres grises, parmi les ex-voto, celui qu'il avait confectionné après une rude tempête, un bateau tout gréé, une merveille d'exactitude, auquel son Yann avait travaillé.

Et il l'aperçut, enveloppé de poussière, les couleurs ternies, toujours à la même place, avec son petit drapeau jadis tricolore, maintenant de simple ruban jauni, au haut du grand mât.

Et il le regarda pendant toute la durée de la messe, marmottant simplement une vieille prière bretonne, mêlée de latin, qu'il ne savait pas exprimer quelques bailleurs intempestifs.

Et, comme c'était une personne de dévotion que la jolie baronne, elle avait abandonné ses lettres abbé Gardain, et elle questionna :

— Vous savez ma tante, que j'ai toujours désapprouvé votre rigueur à l'égard du pauvre Karadeuc ; mais je devine quelque cruel souvenir ; mais je crois que l'heure est grave... Votre petit-fils...

Sans la présence de Karadeuc dans la pièce, la baronne eut certainement imposé silence à sa nièce.

« Tant pis ! se permettrait-elle, le sais bien que je n'ai pas de petit-fils ! »

Mais elle ne voulait pas mécontenter, en tout cas, le vieux Karadeuc, qui, tout bonnement, pouvait tout ne pas se prononcer sur ce que nous le retrouvions, et il nous attendrait souvent que ce serait pas le moment de nous en aller.

Et elle prit le bras de sa nièce.

— Je t'en prie, mon enfant ! n'augmente pas mes souffrances. Occupons-nous simplement de la démarche que ce Karadeuc ne va pas manquer de tenter auprès de moi... Tu prononce, en matin, le mot de chagrin.

(A suivre) PIERRE SALES.